



Pacte de Gouvernance, la suite

Le conseil communautaire a jusqu'à mars prochain pour se doter ou non d'un pacte de gouvernance. Un projet (rédigé par qui ?) a été adressé par le président aux communes. À Loches, la note de synthèse du conseil municipal était ainsi rédigée « Mme G... proposera à l'assemblée de donner un avis favorable concernant le pacte de gouvernance... ». Exit présentation et débat.

Ce déroulement, pour nous non conforme à la loi, et n'associant pas les communes à la réflexion et l'élaboration, nous a donné l'idée d'aller voir ailleurs.

Voici ce qui ressort du pacte de Mirecourt-Dompaire :

Juillet 2020 débat sur l'opportunité d'un pacte et vote en conseil communautaire.

En Septembre questionnaire en ligne.

Réunions en cinq secteurs avec comptes-rendus.

Retour aux communes.

Dans une précédente tribune, nous exposions la tendance du bureau de la CCLST à gérer les choses à l'envers de ce qu'il faudrait faire (gestion des déchets). Refusons ce mauvais pli !

Pourquoi, mesdames, messieurs les maires, semblez-vous appliquer majoritairement la démocratie dans vos communes, mais beaucoup moins au niveau de la CCLST, lieu de la majorité des compétences de vos territoires ?

AP/MNS